



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2026

2026 DFA 21

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2025 DFA 68-1 et 68-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 16, 17, 18, et 19 décembre 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2026 ont été établies :

- pour le budget d'investissement,
 - ✓ à 8 873,4 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 19 novembre 2025) ;
 - ✓ à 2 338,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes ;
- pour le budget de fonctionnement, à 10 298,6 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement à
 - ✓ 7 522,6 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles (79,6 M€) et des annulations proposées dans le présent budget supplémentaire (-245,4 M€), des mandatements intervenus depuis le début de l'exercice et des AP terminées constatées au compte administratif (CA) ;
 - ✓ 2 482,8 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes ;
- le budget de fonctionnement à 10 398,3 M€, en dépenses et en recettes.

Ce budget supplémentaire (BS) intègre les résultats du compte administratif 2025. Il procède également à l'ajustement des montants des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement. Ainsi :

- le montant de la dotation de gestion locale versée par le budget général aux arrondissements est portée de 158,1 M€ au BP à 177,9 M€ dans le cadre du présent budget supplémentaire. Ce montant inclut des transferts vers le budget général des directions ;

- le montant de la dotation d'animation locale et culturelle est ramenée de 14,1 M€ à 13,5 M€. Cette évolution correspond à des transferts opérés depuis les ESA vers le budget général des directions ;
- le montant de la dotation d'investissement évolue de -45 k€ à 5,6 M€. Cette évolution correspond à des transferts entre dotations et vers le budget général des directions.

8 8 8 8 8
 8 8 8
 8

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE – PRESENTATION GENERALE	
TITRE I – EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026	
TITRE II – EVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES	
2^{EME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TITRE I – NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TITRE II – ANNULATIONS D’AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TITRE III – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT	
SOUS-TITRE I – OPERATIONS REELLES	
SOUS-TITRE II – OPERATIONS D’ORDRE	
3^{EME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
TITRE I – LES RECETTES	
TITRE II – LES DEPENSES	

1^{ère} partie : PRESENTATION GENERALE

Précision méthodologique :

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondant à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

TITRE I – EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le présent projet de budget supplémentaire (BS) 2026 prévoit la reprise de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 à hauteur de 176,8 M€. Ce montant est affecté en priorité au financement des restes à réaliser (19,3 M€) et des impacts de la loi de finances pour 2026 (-24,6 M€ en recettes et +19,2 M€ en dépenses), ainsi qu'à la couverture des aléas auxquels la Ville doit faire face en recettes de fonctionnement (-106,3 M€).

La stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement permet d'augmenter l'autofinancement au profit de la section d'investissement de 12,9 M€. Ce montant est affecté en dépenses intégralement à la direction des affaires scolaires (DASCO) pour la mise en œuvre du plan contre les violences dans le périscolaire annoncé en avril 2026 et pour l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique. A ce titre, une autorisation de programme d'un montant de 12,0 M€ est également inscrite dans le présent budget supplémentaire.

Sont également prévues des inscriptions équilibrées en dépenses / recettes à hauteur de 35,3 M€ en section de fonctionnement et de 4,7 M€ en section d'investissement, ainsi que des inscriptions techniques.

Compte tenu de ces inscriptions et de la reprise des résultats issus du compte administratif 2025 en investissement, soit un besoin de financement de 12,6 M€ et 33,0 M€ de restes à réaliser financés par affectation d'une partie du résultat de fonctionnement (45,6 M€), l'autorisation d'emprunt est inchangée.

TITRE II – EVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DEPENSES ET DE RECETTES

▪ Les recettes de fonctionnement

Hors résultat reporté et inscriptions équilibrées, les recettes de fonctionnement sont en baisse de 130,9 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2026.

Cette évolution tient compte des aléas auxquels la Ville doit faire face (-106,3 M€). En effet, le contexte international entraîne des tensions sur les taux d'intérêt et un dynamisme ralenti du marché de l'immobilier qui impose la désinscription de 85 M€ au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Parallèlement, le régime déclaratif¹ mis en œuvre par l'Etat pour établir les rôles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) continue de produire des effets paradoxaux, avec un produit prévisionnel qui continue de diminuer (-21,3 M€) alors même que le nombre de résidences secondaires à Paris recensées notamment par l'Insee ne cesse d'augmenter.

S'y ajoute l'impact de la loi de finances pour 2026 à hauteur de -24,6 M€ en recettes correspondant à la diminution des compensations versées par l'Etat pour les pertes de fiscalité locale issues d'allègements décidés par le législateur.

Ce projet de BS prend en compte, enfin, 35,3 M€ d'inscriptions équilibrées en dépenses / recettes :

- 18,7 M€ au titre des fluides des équipements de proximité financés sur le budget général et remboursés par les états spéciaux d'arrondissement ;
- 15,7 M€ au titre de l'intégration, dans Paris Familles, des recettes de restauration scolaires pour 11 caisses des écoles volontaires ;
- 0,8 M€ au titre de la dépose de câblage THD pour le compte de la Région Ile-de-France ;
- 0,1 M€ au titre des cofinancements perçus pour le Bal de l'Amour.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 68,3 M€ par rapport aux crédits votés au budget primitif (BP). Ce montant inclut principalement :

- l'impact de la loi de finances pour 2026, soit +19,2 M€ en dépenses correspondant à un prélèvement opéré par l'Etat au titre du dispositif de lissage conjoncturel des ressources des collectivités territoriales (Dilico) ;
- 19,3 M€ de restes à réaliser ;
- 1,5 M€ au titre de la dotation versée par le budget général aux états spéciaux d'arrondissement (hors transferts) ;
- -6,5 M€ au titre des charges financières ;
- 35,3 M€ d'inscriptions équilibrées en dépenses / recettes (voir ci-dessus).

Le montant des autres dépenses de gestion et celui des crédits de masse salariale sont inchangés, le présent BS procédant uniquement à des mouvements de crédits entre chapitres.

¹ Par le biais principalement de la plateforme « GMBI » (« Gérer mon bien immobilier »).

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montant (M€)
930 - Services généraux	6,6
931 - Sécurité	0,2
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2,5
933 - Culture, vie sociale, sports et loisirs	1,6
934 - Santé et action sociale	1,9
935 - Aménagement des territoires et habitat	2,4
936 - Action économique	0,1
937 - Environnement	1,8
938 - Transports	2,3
Total	19,3

▪ Les dépenses d'investissement

Hors résultat reporté, les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement s'élèvent à 50,6 M€. Ce montant inclut :

- 33,0 M€ de restes à réaliser ;
- 12,9 M€ au titre de la mise en œuvre du plan contre les violences dans le périscolaire et de l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique (fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage ») ;
- 4,7 M€ d'inscriptions équilibrées en dépenses / recettes, soit 2,0 M€ au titre de la densification du réseau de chaleur urbaine sur la fonction « Environnement », 1,5 M€ au titre de la régularisation de déconsignations dans le cadre d'opérations foncières sur la fonction « Services généraux (opérations financières) », et 1,2 M€ au titre de la mise en jeu d'une garantie à première demande dans le cadre de la réception de travaux (fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs »).

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montants (M€)
900 - Services généraux	10,2
901 - Sécurité	0,2
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,9
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5,5
904 - Santé et action sociale	2,0
905 - Aménagement des territoires et habitat	6,5
906 - Action économique	0,5
907 - Environnement	1,5
908 - Transports	2,7
Total	33,0

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes opérationnelles d'investissement augmentent de 4,7 M€ correspondant à des inscriptions équilibrées en dépenses / recettes (voir ci-dessus).

2^{ème} partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif adopté lors du Conseil de Paris des 17, 18, 19 et 20 décembre 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2026 ont été établies :

- à 8 873,4 M€ pour les autorisations de programme en dépenses ;
- à 2 338,9 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 79,6 M€ pour les autorisations de programme ;
- 143,9 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est par ailleurs procédé à l'annulation de 245,4 M€ d'autorisations de programme anciennes.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires à :

- 7 522,6 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- 2 482,8 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Mouvements intervenus postérieurement au BP 2026

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative sur les autorisations de programme. Ces virements sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes et sur la situation des autorisations de programme en cours.

Concernant les autorisations de programme

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis le BP 2026
Services généraux – Dépenses imprévues	-1 020 000 €
Services généraux	+100 000 €
Santé, action sociale et RSA	+920 000 €
Total général	0,00 €

Ces mouvements correspondent à de travaux de déplombage et de désamiantage demandés en urgence dans la crèche Saint Roch (Paris Centre) (0,9 M€) ainsi qu'à une aide d'urgence à destination de Kyïv (0,1 M€).

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Sous-titre I – Nouvelles autorisations de programme

A/ En dépenses

Le présent projet de BS soumet au Conseil de Paris des inscriptions en AP à hauteur de 79,6M€ en dépenses.

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
900 - Services généraux	6,5 M€
901 - Sécurité	5,1 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	17,4 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	15,7 M€
904 - Santé et action sociale	14,8 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	11,3 M€
906 - Actions économique	2,8 M€
907 - Environnement	0,9 M€
908 - Transports	5,0 M€
Total	79,6 M€

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE 17,4 M€

12,0 M€ sont inscrits sur au titre de l'adaptation des établissements scolaires au changement climatique. Cette enveloppe doit permettre d'intervenir sur l'ensemble de nos écoles pour installer des dispositifs variés tel que des films solaires, des brasseurs d'air, des ombrières, etc.

4,0 M€ permettront la réalisation de travaux de rénovation dans plusieurs écoles, dont le groupe scolaire Romainville (19°) ainsi que l'école Erlanger (16°). 1,5 M€ est inscrit pour l'achat de matériel et de mobilier dans les écoles. Enfin, un complément de 0,5 M€ est inscrit au titre de la restructuration du CMR Paul Valéry (12°) et 0,5 M€ pour les travaux d'entretien des écoles d'art.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 15,7 M€

6,2 M€ sont ouverts pour poursuivre les travaux de l'église Saint Sulpice (6°), financés par du mécénat, et 0,7 M€ pour ceux de la chapelle Saint Lazare (10°) par transfert depuis la fonction « Action économique ». S'y ajoutent 0,4 M€ pour la restauration de vitraux et 0,4 M€ pour l'orgue de Saint Nicaise.

1,4 M€ est ouvert pour financer les dépenses induites par l'incendie de la mairie du 12° arrondissement et 1,4 M€ pour la conservation du patrimoine, avec notamment des dépenses d'entretien des bibliothèques patrimoniales ainsi que de sécurisation des collections. 1,2 M€ est prévu pour permettre au Musée d'art moderne de Paris d'effectuer des travaux climatiques.

1,2 M€ est inscrit au titre de la mise en jeu d'une garantie à première demande dans le cadre de la réception de travaux (montant équilibré en dépenses / recettes).

0,5 M€ est ouvert au titre de la rénovation des gazons synthétiques dans les équipements sportifs et 0,5 M€ pour le réaménagement de la Maison de l'air (20°).

SANTE ET ACTION SOCIALE..... 14,8 M€

7,6 M€ sont inscrits pour compléter le financement de plusieurs opérations dans les crèches, notamment rue Eugène Oudiné (13°), au sein de la ZAC gare des Mines (18°), et rue Salneuve (17°). 4,3 M€ permettront la création d'un centre municipal de santé au sein de la ZAC porte de Montreuil (20°). 1,3 M€ est prévu pour des travaux au titre de l'hébergement d'urgence et 1,2 M€ pour les établissements de l'ASE.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT 11,3 M€

6,0 M€ complémentaires sont ouverts sur le compte foncier équipement, 1,5 M€ pour la sécurisation des voies souterraines des Halles (Paris Centre) 1,2 M€ pour des travaux de mise en sécurité, 1,1 M€ pour le jardin Val de Grace (5°), 0,9 M€ pour l'appel à projets innovants sur le site des Invalides (7°), et enfin 0,5 M€ pour la replantation d'arbres.

SERVICES GENERAUX ET OPERATIONS NON VENTILEES..... 6,5 M€

6,0 M€ sont ouverts pour financer des projets informatiques, 0,8 M€ pour la mise en conformité incendie des sites administratifs et la gestion de crise et 0,1 M€ pour le projet Erbil de la Maison des femmes.

SECURITE 5,1 M€

4,8 M€ sont inscrits au titre des locaux de la division territoriale de la police municipale dans les 7°, 10° et 11° arrondissements. S'y ajoute un complément de 0,2 M€ au titre de l'hygiène publique et des travaux d'office (montant équilibré en dépenses / recettes) ainsi que 0,1 M€ pour renforcer les moyens de la police municipale contre les violences routières (extension de l'unité moto et expérimentation de cyclomoteurs électriques de type *speedbikes*).

TRANSPORTS 5,0 M€

Une inscription de 1,5 M€ est proposée pour le remplacement de bornes de recharges électriques. S'y ajoutent 1,2 M€ pour le financement de vélostations dans les parcs de stationnement concédés, 0,8 M€ pour la réalisation de travaux pour le compte de tiers, 0,5 M€ pour le lancement des travaux du pont Massena (13°), 0,5 M€ pour des mises aux normes en matière de cybersécurité, 0,3 M€ pour le renouvellement de pompe de l'usine Trilbardou et 0,3 M€ pour l'achat de véhicules pour les fourrières.

ACTION ECONOMIQUE 2,8 M€

2,0 M€ sont proposés au titre de l'agriculture et de l'alimentation durables, notamment pour le développement des circuits courts ainsi que des restaurants et des épiceries durables. S'y ajoute 1,5 M€ équilibré en dépenses / recettes pour la régularisation des déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières. 0,7 M€ sont transférés vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse,

sports et loisirs ».

ENVIRONNEMENT0,9 M€

Sont inscrits 0,5 M€ pour les aides à l'acquisition de véhicules propres et 0,4 M€ pour le réaménagement du site Invalides (7°).

B/ En recettes

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1,2 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	1,5 M€
Total	2,7 M€

SERVICES GENERAUX 1,5 M€

Ce montant équilibré en dépenses / recettes correspond à la régularisation des déconsignations dans le cadre d'acquisitions foncières.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 1,2 M€

Ce montant équilibré en dépenses / recettes correspond à la mise en jeu d'une garantie à première demande dans le cadre de la réception de travaux.

Sous-titre II – Annulations d'autorisations de programme

Le présent budget supplémentaire procède à l'annulation de la part non engagée des autorisations de programme qui deviennent caduques (207,0 M€) ainsi qu'à des annulations partielles correspondant à des crédits devenus sans objet (38,4 M€), soit une variation totale de -245,4 M€.

Les autorisations de programme proposées à la caducité découlent de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. Elles portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision du solde ; et d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes non mandatées sur l'exercice et dont l'inscription est renouvelée chaque année. Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à la part qui n'a pas été engagée. Les directions opérationnelles conservent la possibilité de liquider les sommes restantes à verser dans le cadre des engagements juridiques avec une marge de 10,0 %.

La notification aux maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées sera réalisée lors de la prochaine conférence de programmation des équipements en novembre 2026.

S'y ajoutent des annulations partielles correspondant à un ajustement du montant nécessaire en engagement pour la mise en œuvre des projets.

Chapitre fonctionnel	AP proposées à caducité	Annulations partielles	Total
900 - Services généraux	-6,5 M€	-3,0 M€	-9,4 M€
901 - Sécurité	-0,1 M€	-0,4 M€	-0,5 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-10,5 M€	-12,7 M€	-23,2 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-15,8 M€	-6,8 M€	-22,6 M€
904 - Santé et action sociale	-11,5 M€	-0,2 M€	-11,7 M€
9044 - RSA	-0,1 M€	0,0 M€	-0,1 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	-31,9 M€	-7,7 M€	-39,6 M€
906 - Actions économique	-8,2 M€	0,0 M€	-8,2 M€
907 - Environnement	-5,4 M€	-7,1 M€	-12,4 M€
908 - Transports	-1,0 M€	-0,5 M€	-1,6 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	-116,0 M€	0,0 M€	-116,0 M€
Total	-207,0 M€	-38,4 M€	-245,4 M€

A/ Les autorisations de programme proposées à caducité

Les annulations en dépenses sur des AP proposées à caducité se répartissent de la manière suivante :

- 39,1 M€ sur des autorisations de programme de projet, correspondant à l'annulation de reliquats de crédits en fonction des montants restant à engager et à financer ;
- 161,9 M€ sur des autorisations de programme de plan hors investissements localisés ;
- 4,1 M€ sur des autorisations de programme d'investissements localisés ;
- 2,0 M€ sur des autorisations de programme du budget participatif.

SERVICES GENERAUX -122,5 M€

Les 117,4 M€ de crédits annulables sur des AP de plan incluent 115,0 M€ correspondant à des inscriptions techniques dans le cadre de ventes avec échéanciers (millésime 2025), 0,9 M€ correspondant aux opérations financières en lien avec le compte foncier commerce (millésime 2024), 0,7 M€ issu de travaux de modernisation des systèmes de sécurité incendie et des installations électriques (millésime 2023), 0,3 M€ issu de travaux de ravalement et 0,2 M€ issu de travaux de mise aux normes des ascenseurs (millésime 2023).

3,1 M€ d'annulations sont proposés sur des AP de projet, dont 1,9 M€ sur l'AP « Mise en conformité sécurité incendie des bâtiments 2 et 4 rue Lobau » (millésime 2016), 0,9 M€ sur l'AP « aménagement du centre administratif Boucry » (millésime 2024) et 0,2 M€ sur l'AP « SDIA » (millésime 2020).

2,0 M€ correspondent à des reliquats de projets du budget participatif sur des millésimes anciens.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -31,9 M€

Parmi les 27,2 M€ annulables sur des AP de plan, 22,9 M€ correspondent à des inscriptions techniques en lien avec des acquisitions avec échéanciers (millésimes 2024 et 2025), 3,9 M€ à des inscriptions techniques en lien avec des échanges fonciers (millésime 2025) et 0,3 M€ à des reliquats sur le millésime 2024 de l'AP consacrées aux honoraires des notaires.

Parmi les 4,0 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 1,9 M€ est issu du millésime

2018 de l'AP « Goutte d'Or », 0,7 M€ du millésime 2024 de l'AP « Rénovation Champs-Élysées post JOP 2024 » et 0,6 M€ des millésimes 2017 et 2022 de l'AP « 150 hectares de bâtiments végétalisés ».

S'y ajoute 0,7 M€ proposé à l'annulation sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS..... -15,8 M€

14,3 M€ sont proposés à caducité sur des AP de projet, dont 6,5 M€ sur le millésime 2021 de l'AP « Gare des Mines fillettes – Aréna 2 », 2,5 M€ sur les millésimes 2022 et 2024 de l'AP « Accor Aréna », 1,2 M€ issus des travaux sur les sites temporaires des JOP 2024 (millésimes 2021 à 2024), 1,1 M€ sur le millésime 2019 de l'AP « Stade Charléty (13^e) – mise en accessibilité JOP », 0,9 M€ sur les millésimes 2022 et 2024 de l'AP relative aux travaux de rénovation du stade Coubertin, et 0,7 M€ sur les millésimes 2022 et 2023 de l'AP relative aux travaux transverses sur les sites pérennes des JOP 2024.

1,1 M€ est annulable sur diverses AP de plan, dont 0,3 M€ sur l'AP « Intégration des antennes de police » (millésime 2018), 0,1 M€ sur l'AP relative aux études et diagnostics JOP 2024 (millésime 2021) et 0,1 M€ sur l'AP « Gazons synthétiques » (millésime 2023).

S'y ajoute 0,4 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

SANTÉ, ACTION SOCIALE ET RSA -11,5 M€

8,2 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet correspondant à des reliquats notamment sur les millésimes 2021, 2023 et 2024 de l'AP « CC Marc Orlan – 18^e – restructuration (4,6 M€), sur le millésime 2014 de l'AP « Multi accueil 38 rue Myrha (18^e) – Construction » (1,3 M€), sur le millésime 2024 de l'AP « EHPAD Arthur Groussier » (1,0 M€) et sur le millésime 2024 de l'AP « CC Ilot St Germain (7^e) » (0,8 M€).

Parmi les 3,1 M€ annulables sur des AP de plan, 1,2 M€ correspond à des reliquats sur l'AP « Subvention équipement petite enfance » (millésime 2023), 0,8 M€ est issu des millésimes 2020 et 2021 de l'AP « ADAP équipements sportifs » et 0,4 M€ est issu du millésime 2022 de l'AP « Travaux d'accessibilité handicapés ».

S'y ajoute 0,2 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -11,1 M€

5,8 M€ de reliquats sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 3,1 M€ sur l'AP « Rénovation énergétique des écoles – nouvelle tranche 200 écoles » (millésime 2016), 0,7 M€ sur l'AP « Groupe scolaire Alésia (14^e) – cuisine » (millésime 2014), 0,6 M€ sur l'AP « Tous mobilisé 2nd degré » (millésimes 2019 et 2020) et 0,5 M€ sur l'AP « Lagny Pyrénées – GPRU Collège Lucie Faure (20^e) » (millésime 2009).

2,7 M€ sont proposés à l'annulation sur des millésimes anciens d'investissements localisés

2,0 M€ sont annulables sur diverses AP de plan, notamment 1,1 M€ de reliquats issus de travaux dans les établissements d'enseignement supérieur (millésime 2024) et 0,2 M€ issus de

travaux de sécurité dans les cuisines scolaires (millésime 2023).

ACTION ECONOMIQUE -8,2 M€

6,9 M€ sont annulables sur diverses AP de plan, principalement sur le millésime 2024 de l'AP « Compte foncier commerce » (6,0 M€) et sur le millésime 2024 de l'AP « Fonds de soutien à la recherche » (0,7 M€).

1,3 M€ est annulable sur diverses AP de projet, dont 0,5 M€ sur l'AP « Émergences » (millésime 2025), 0,3 M€ sur l'AP « accompagnement de la structuration de la filière de la consigne et du réemploi » et 0,3 M€ sur l'AP « adaptation de sites à l'agriculture urbaine ».

ENVIRONNEMENT -5,4 M€

3,2 M€ sont proposées à l'annulation sur des AP de plan, dont 3,1 M€ sur l'AP « Études et travaux de performance énergétique » (millésime 2023 et 2024).

2,2 M€ sont annulables sur diverses AP de projet, principalement sur le millésime 2024 de l'AP « Électrification des ateliers engins » (0,6 M€), sur le millésime 2022 de l'AP « Collecte des déchets alimentaires » (0,5 M€) et sur le millésime 2021 de l'AP « Construction du garage Paris sud-ouest » (0,5 M€).

TRANSPORT -1,0 M€

0,9 M€ est proposé à l'annulation sur diverses AP de plan, dont 0,5 M€ sur l'AP « Pistes cyclables » (millésime 2020) et 0,4 M€ sur l'AP « Pieds d'arbres » (millésime 2023).

0,1 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP de projet relative à l'extension du tramway T3.

SECURITE -0,1 M€

0,1 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP de plan « Matériel anti-intrusion et surveillance » (millésime 2023).

B/ Les annulations partielles

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -12,7 M€

9,9 M€ devenus sans objet sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, notamment 2,0 M€ sur le millésime 2010 sur l'AP « Clichy Batignolles – Saussure – Collège (17^e) », 2,0 M€ sur les millésimes 2021, 2023 et 2024 sur les AP relatives aux cours oasis dans les écoles et collèges, 1,6 M€ sur le millésime 2021 de l'AP « Tous mobilisé 1^{er} et 2nd degrés », 1,5 M€ sur le millésime 2021 sur l'AP « Rénovation énergétique des écoles – nouvelle tranche 200 écoles », et 1,4 M€ sur le millésime 2021 sur l'AP « Croisset GPRU – Maurice Utrillo ».

2,9 M€ sont proposées à l'annulation sur les AP de plan, notamment 1,3 M€ sur le millésime 2022 de l'AP « Sécurité bâtimentaires collèges », 0,7 M€ sur le millésime 2024 de l'AP « Matériel et mobiliser informatique » et 0,4 M€ sur le millésime 2024 relatif aux travaux dans les bâtiments administratifs.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -7,7 M€

Ce montant inclut 7,0 M€ sur le millésime 2022 de l'AP de projet « Zone à trafic limité Paris Centre » et 0,7 M€ sur le millésime 2022 de l'AP « Gestion urbaine de proximité ».

ENVIRONNEMENT -7,1 M€

Ce montant correspond à des crédits devenus sans objet sur des millésimes d'AP antérieurs, notamment 2,0 M€ sur l'AP « ENR 2030 », 0,6 M€ sur l'AP « Energiculteurs », 0,5 M€ sur l'AP « Télémétrie et digitalisation de la collecte et du nettoyage », 0,5 M€ sur l'AP « Nouveaux garages – études ».

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS -6,8 M€

Des ajustements sont opérés à hauteur de 4,8 M€ sur le millésime 2024 de l'AP « Parc Bercy (12^e) – Skate Park – reconstruction », de 1,5 M€ sur le millésime 2023 de l'AP « ZAC Gare des Mines Fillettes (18^e) » et de 0,2 M€ sur le millésime 2026 sur l'AP « Baignade de la Villette (19^e) ».

0,3 M€ est par ailleurs proposé à l'annulation sur l'AP de plan « Signalétique jeunesse ».

SERVICES GENERAUX -3,0 M€

Des ajustements sont opérés à hauteur de 1,0 M€ sur le millésime 2024 de l'AP « Projets logement », 0,5 M€ sur le millésime 2025 de l'AP « Datacenter secondaire » et 0,5 M€ sur le millésime 2025 sur l'AP « SI Centre d'action sociale ».

1,0 M€ est par ailleurs proposé à l'annulation sur le millésime 2025 sur l'AP « Réseaux locaux ».

SECURITE -0,4 M€

Ce montant concerne l'AP de plan « Télécom et transmission mobile » (millésime 2023).

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -0,2 M€

Ce montant concerne les AP de plan relatives aux travaux d'accessibilité dans les collèges et écoles (millésimes 2022 et 2023).

Sous-titre III – Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du BP 2026, le stock net a été établi à 8 873,4 M€.

Avant le vote du budget supplémentaire 2026, le stock net s'élève à 7 688, M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2025, ainsi que de l'exécution 2026 au 15 juin 2026.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de BS impliquent une diminution du stock net d'AP de 165,8 M€ en dépenses, ce qui le ramène à 7 522,6 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock net avant BS 2026	BS 2026	Stock net après BS 2026
0	Services généraux	1 060 911 650,43	(118 882 388,14)	942 029 262,29
1	Sécurité	30 802 672,27	4 638 393,87	35 441 066,14
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	564 864 479,66	(5 792 180,73)	559 072 298,93
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	770 966 147,24	(6 958 412,93)	764 007 734,31
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	255 043 937,63	3 010 345,71	258 054 283,34
5	Aménagement des territoires et habitat	4 331 656 490,78	(28 311 458,31)	4 303 345 032,47
6	Action économique	62 634 149,57	(5 449 645,80)	57 184 503,77
7	Environnement	364 914 441,49	(11 518 406,71)	353 396 034,78
8	Transports	246 607 839,96	3 470 642,33	250 078 482,29
TOTAL GENERAL		7 688 401 809,03	(165 793 110,71)	7 522 608 698,32

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 143,9 M€ au titre du présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	50,6 M€	50,3 M€
900 - Services généraux	12,2 M€	0,0 M€
901 - Sécurité	0,2 M€	0,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	13,3 M€	0,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6,7 M€	1,2 M€
904 - Santé et action sociale	0,5 M€	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	6,5 M€	0,0 M€
906 - Actions économique	2,0 M€	0,0 M€
907 - Environnement	6,5 M€	2,0 M€
908 - Transports	0,2 M€	0,0 M€
922 - Dotations et participations	0,0 M€	45,6 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	2,5 M€	1,5 M€
Opérations d'ordre	80,7 M€	80,7 M€
925 - Opérations patrimoniales	80,7 M€	80,7 M€
Opérations budgétaires sans réalisation	12,6 M€	12,9 M€
951 - Virements de la section de fonctionnement	0,0 M€	12,9 M€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12,6 M€	0,0 M€
Total	143,9 M€	143,9 M€

En dépenses, l'inscription de 143,9 M€ inclut :

- 50,6 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 93,4 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de 143,9 M€ proposée au budget supplémentaire 2026 résulte des mouvements suivants :

- 50,3 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 93,6 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

▪ Opérations d'ordre

80,7 M€ sont inscrits en dépenses et recettes au chapitre 925 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux ainsi que des avances versées sur marchés et des primes d'émission.

▪ **Autres inscriptions techniques**

Des inscriptions techniques sont réalisées dans le cadre du BS 2026 sur la section d'investissement :

- en recettes, ajustement de l'autofinancement (+12,9 M€) et inscription de l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (+45,6 M€) ;
- en dépenses, reprise du résultat d'exécution reporté de la section d'investissement (12,6 M€).

3^{ème} partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du budget primitif (BP) 2026 adopté lors du Conseil de Paris des 16, 17, 18, et 19 décembre 2025, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2026 ont été établies à 10 298,6 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 99,7 M€ en recettes et en dépenses. Le résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2025 est repris en recettes pour 176,8 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 10 398,3 M€ en recettes et en dépenses.

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	Recettes
Chapitre fonctionnel	Variation BS 2026
930 - Services généraux	0,8 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	15,7 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,1 M€
936 - Action économique	18,5 M€
937 - Environnement	18,7 M€
Total crédits ventilés	53,8 M€
940 - Impositions directes	-6,3 M€
941 - Autres impôts et taxes	-100,0 M€
942 - Dotations et participations	-24,6 M€
Total crédits non ventilés	-130,9 M€
Total crédits réels	-77,1 M€
002 - Résultat de fonctionnement reporté	176,8 M€
TOTAL	99,7 M€

L'inscription de 99,7 M€ proposée au budget supplémentaire de 2026 résulte des mouvements suivants :

- 176,8 M€ de résultat de fonctionnement reporté ;
- -95,6 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 18,5 M€ de crédits équilibrés en dépenses et neutralisés en analyse financière correspondant à la part de la taxe de séjour reversée à IDFM.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Variation BS 2026		
	BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Variation BS totale
930 - Services généraux	0,4 M€	6,6 M€	7,0 M€
9305 - Gestion des fonds européens	1,0 M€	0,0 M€	1,0 M€
931- Sécurité	4,9 M€	0,2 M€	5,1 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	19,1 M€	2,5 M€	21,6 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	2,4 M€	1,6 M€	4,0 M€
934 - Santé et action sociale	6,2 M€	1,9 M€	8,1 M€
9343 - APA	0,1 M€	0,0 M€	0,1 M€
9344 - RSA	0,2 M€	0,0 M€	0,2 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	1,4 M€	2,4 M€	3,8 M€
936 - Action économique	19,9 M€	0,1 M€	20,0 M€
937 - Environnement	-2,7 M€	1,8 M€	-0,9 M€
938 - Transports	2,0 M€	2,3 M€	4,3 M€
Total crédits ventilés	55,0 M€	19,3 M€	74,4 M€
941 - Autres impôts et taxes	19,2 M€	0,0 M€	19,2 M€
943 - Opérations financières	-6,5 M€	0,0 M€	-6,5 M€
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	-0,3 M€	0,0 M€	-0,3 M€
Total crédits non ventilés	12,4 M€	0,0 M€	12,4 M€
Total crédits réels	67,5 M€	19,3 M€	86,8 M€
953 - Virement à la section d'investissement	12,9 M€	0,0 M€	12,9 M€
Total crédits d'ordre	12,9 M€	0,0 M€	12,9 M€
TOTAL	80,4 M€	19,3 M€	99,7 M€

En dépenses, l'inscription de 99,7 M€ inclut :

- 68,3 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 18,5 M€ de crédits équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière correspondant à la part de la taxe de séjour reversée à IDFM ;
- 12,9 M€ d'autofinancement.